



Déclaration liminaire

Comité technique

séance du 25 février 2020

Élu : Patrice Rafalimanana

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Depuis l'été 2017, un contexte de contraintes budgétaires et de réduction d'effectifs s'est imposé à l'AEFE et transforme ce qui devait être un dialogue social réel débouchant sur des améliorations pour les personnels en un simple outil de mise en œuvre de ces restrictions : or, la réalité du dialogue social ne peut se résumer au nombre de réunions tenues, quel qu'en soit le climat.

Si l'on peut saluer l'attention, le suivi de l'AEFE à l'occasion des situations de crise et la qualité de la communication auprès des organisations syndicales en ce domaine, si l'on peut saluer son engagement pour avancer sur l'égalité professionnelle, force est de constater que le dialogue social connaît de grandes limites dès lors que l'opérateur ouvre d'autres chantiers importants. La réorganisation de ses services centraux en est un exemple frappant. Absence de dialogue constructif avec les agents et les organisations syndicales, aucun état d'âme sur l'avenir de certains personnels. Pire, la méthode qui cumule toutes les erreurs en ce domaine confine au mépris.

Le Sgen-CFDT demande donc un changement de cap radical. Il attend de la cohérence, un dialogue sincère et de la bienveillance : les personnels souffrent.

À l'échelle du réseau des établissements français de l'étranger, une approche sincère et bienveillante est également attendue : nouvelle génération de résidents qui ne résident pas et dont la mobilité n'est pas financée, TNR dont les espoirs de résidentialisation s'éloignent contribuent pourtant au tout premier plan au rayonnement de la France. Il est temps de remettre ces personnels au cœur des préoccupations statutaires. Un changement de cap, ambitieux pour les agents, un dialogue social sincère et bienveillant est là aussi attendu : les personnels le méritent.

Ils le méritent d'autant que le développement du réseau ne pourra faire l'économie de leur présence, celle de professionnels de l'éducation dûment formés et rémunérés en conséquence parce qu'ils s'expatrient, au même titre que les personnels des autres ministères. De même, le développement du réseau ne pourra faire des économies sur le dos des personnels recrutés locaux : reconnaissance, protection, respect des règles écrites et rémunérations doivent être au rendez-vous.

Le développement du réseau ne pourra pas se faire non plus sans augmentation des effectifs des agents de ce qui est dorénavant désigné en tant que colonne vertébrale : le réseau « historique ». Ironie du sort, cette colonne vertébrale a subi de nombreuses coupes sombres au gré des différents mandats politiques : après la potion amère de 2017, les interventions se poursuivent, un peu moins violentes mais bien réelles. Quand pourra-t-on songer au redéploiement des forces ? L'annonce de + 1 000 détachements aux seuls établissements partenaires ne satisfait pas.

Une autre chose est encore certaine : le développement du réseau ne pourra se faire sans recevoir l'adhésion des agents fonctionnaires et des recrutés locaux chevronnés, tous concernés. L'ambition présidentielle telle que déclinée dans le plan de développement, ses objectifs et ses moyens implique de former de nombreux personnels : pour ce faire, l'investissement des agents en poste sera requis pour que les nouveaux entrants montent en compétences. Ils devront donc être à ce titre rémunérés en conséquence et sans que la

formation pèse sur la charge de travail : la diversification de l'activité professionnelle doit être mieux reconnue.

Pour ce qui concerne la charge de travail, le bilan de la mise en œuvre de la réforme du bac et la mise en place des E3C à l'étranger laisse un goût amer aux personnels. Le Sgen-CFDT avait demandé son report. Il ne s'était pas trompé : accès tardif à la banque nationale des sujets, problèmes de correction et de dates de correction, surcharge de travail ont contribué à accroître la lassitude de nos collègues de l'étranger. Le Sgen-CFDT demande que l'Agence revienne sur sa décision de ne pas rémunérer les agents qui se sont investis.

Pour les personnels détachés du MEN, la réforme des retraites potentiellement source d'une forte dégradation de leur pension suscite beaucoup d'inquiétude d'autant qu'ils n'ont aucune garantie de bénéficier des mesures de revalorisation annoncées pour leurs collègues en exercice sur le territoire français. La mise en œuvre d'un régime indemnitaire propre à l'AEFE ne saurait garantir qu'au gré des difficultés financières récurrentes de l'Agence ils ne soient perdants au bout du compte.

L'AEFE se réforme, invente, elle évolue mais elle ne doit pas oublier que le service public d'éducation est fait de femmes et d'hommes dont l'engagement doit être apprécié et dont les statuts et les rémunérations doivent être améliorés.